

COMPTE RENDU DE REUNION

Type de document de réunion : CR
Référence : Mission SGB
mutualisé/JBN/CR/SGBM_CP_16avril2013_CR.doc/

Date de la réunion	16/04/2013 10:00	Lieu de la réunion	Paris
Trigramme rédacteur	JBN	Rédacteur	bernon
Structure émettrice	Mission SGB mutualisé		
Date création :	21-04-2013	Dernière mise à jour	02-05-2013
Etat	Validé	Version	
Nom du fichier	SGBM_CP_16avr il2013_CR.doc	Nb pages	7

Mises à jour du document

Date	Auteur	Version	Commentaires
	JBN	1.0	Création de la 1 ^{ère} version du compte rendu
2/05/2013	RB	1.1	Intégration des demandes de modifications

Liste des participants à la réunion

- Claude Bagnol, Université Montpellier 1
- Raymond Bérard, ABES
- Jean Bernon, ABES
- Véronique De Kok, MESR-MISTRD
- Nadia Hilal, Conférence des Grandes Écoles
- Philippe Le Pape, ABES
- François Michaud, ADBU, BIU Sainte-Barbe
- Marylène Micheloud, RERO
- Gregory MIURA, ADBU, SCD Bordeaux 3
- Alain Philipona, AMUE
- Agnès Raymond-Denise, Institut Pasteur

Excusé : Grégory Colcanap, Couperin

Ordre du jour de la réunion

Présentation de l'étude d'impact et discussion des scénarios

- 1 - Introduction de Raymond Bérard
- 2 - Présentation des principaux résultats de l'étude d'impact et discussion
- 3 - Tour de table sur la position des membres du comité de pilotage

1. Introduction de Raymond Bérard

L'étude d'impact sur le projet de SGB mutualisé et l'étude Pleiade sur le signalement des ressources électroniques et la découverte ont été publiées fin mars. Tous ceux qui le souhaitent peuvent faire des commentaires sur le site. Ils peuvent s'exprimer à titre personnel et pas nécessairement au nom d'un établissement. L'étude d'impact a déjà été soumise à l'avis du Conseil scientifique et du Comité technique. Elle est aujourd'hui soumise à celui du comité de pilotage. Une session des Journées ABES le 15 mai permettra encore d'échanger sur le projet. L'ensemble des avis et des commentaires recueillis sera soumis le 31 mai au Conseil d'administration qui décidera de la suite à donner au projet de SGB mutualisé : mettre en œuvre l'un des scénarios proposés ou une variante de ces scénarios, différer dans l'attente d'une offre plus convaincante, interrompre le projet. En effet deux produits seulement sont aujourd'hui susceptibles de répondre à la demande, de façon probablement satisfaisante pour les fonctions locales, mais plus incertaine pour les fonctions consortiales.

Au Conseil scientifique, s'est dégagé un consensus, repris en conclusion par Laurent Romary, président du CS, sur :

- un engagement précautionneux sur ce projet, en matière de dépendance, d'articulation entre données et systèmes etc.
- un lancement revenant au projet initial : remplacer les systèmes locaux et profiter de l'expertise du groupe pilote et du « bac à sable » prévu dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif pour aller plus loin.

Jean-Pierre Finance a confirmé que le besoin initial est bien celui des bibliothèques : comment faire des économies et mieux intégrer les SIGB avec les SI des établissements ? Il a toutefois estimé qu'il fallait aussi progresser sur le Sudoc et les outils de découverte.

Marylène Micheloud a exprimé sa préférence pour le scénario 1 et sa crainte que ne retienir que le remplacement des systèmes locaux ne soit une occasion manquée de remplacer CBS dont les insuffisances ont bien été identifiées : lourdeur du workflow, absence de mise à jour en temps réel.

Plusieurs membres du CS ont préféré le scénario 2, jugeant trop ambitieux de vouloir remplacer en même temps CBS et les systèmes locaux et suggérant de sérier les questions pas à pas.

Le comité technique a exprimé la veille une préférence générale pour les scénarios 1 et 2. Il estime que faire évoluer ensemble les systèmes locaux et le SUDOC est un véritable objectif de mutualisation nationale, et que l'appui fort de l'ABES et de l'AMUE donnerait une vraie garantie à l'engagement local des établissements. La

séparation des fonctions locales et consortiales proposée par l'hypothèse postérieure aux scénarios (voir présentation jointe) diminuerait fortement l'intérêt du projet pour les établissements qui ne se sentiraient plus vraiment soutenus par l'ABES. Sur le plan pratique les établissements ne veulent pas d'un double système de catalogage (dans le SGBM et dans le Sudoc). Un membre du comité demande pourquoi l'ABES ne se positionne pas comme partenaire de développement des fonctions consortiales manquantes pour le SUDOC. Un seul membre du comité dit préférer le scénario 3 plus ouvert.

2. Discussion de l'étude d'impact

Jean Bernon présente les principaux résultats de l'étude d'impact, notamment les 3 scénarios proposés par l'étude, et une hypothèse de travail issue de discussions internes à l'ABES suite à l'étude d'impact. Cette présentation a déjà été faite au conseil scientifique et au comité technique (voir la présentation jointe).

François Michaud estime que les données de l'étude d'impact sur les coûts sont insuffisantes pour que les établissements puissent s'engager.

Raymond Bérard indique que les fournisseurs ne proposent pas de grille tarifaire précise, mais disent s'appuyer essentiellement sur les FTE pour facturer les abonnements. Il fait état d'une estimation de fournisseur d'un coût moyen annuel de 50K€ par établissement, basée sur un groupe de 50.

Alain Philipona estime que le coût varie selon le nombre d'établissements impliqués dans le projet.

Le constat est établi que sans l'ABES, les coûts seront plus élevés faute d'effet d'entraînement de l'ABES.

Agnès Raymond-Denise pense que le scénario 2 affaiblira la commande groupée et se rapprochera d'une facturation par établissement.

Gregory Miura regrette que le comité de pilotage n'ait pas tenu de réunion en février comme prévu initialement pour permettre un suivi au plus près du déroulement de ce projet. Il estime que le scénario 1 accentue la dépendance financière et globale vis-à-vis du fournisseur, d'autant que l'offre semble pour l'instant limitée à deux fournisseurs. Sans que tout soit clair, l'étude montre bien qu'un lien trop étroit de l'outil et de la production de données comporte des risques. La forte demande des établissements en matière de documentation numérique concerne plus les données que les outils. Il souhaiterait plus d'information sur l'articulation entre le projet de base de connaissance nationale (étude Pleiade) et le SGB.

Agnès Raymond-Denise pense au contraire que le scénario 1 donne plus d'influence au réseau SUDOC sur les données du SGB.

Véronique De Kok estime que les SGB sont certainement capables d'exporter les données nécessaires à une base nationale.

Faut-il faire deux cahiers des charges ? L'un pour les fonctions locales, l'autre pour les fonctions nationales et consortiales ?

Raymond Bérard constate que certains établissements ne peuvent pas attendre pour remplacer leur système local, qu'au niveau national règne une incertitude sur l'évolution du catalogage. Il faut réfléchir, mais on ne peut pas se permettre d'attendre que soit levées ces incertitudes, ce qui prendra des années.

Agnès Raymond-Denise craint que le scénario 2, et a fortiori le 3, ne provoque l'éclatement du réseau si les établissements doivent cataloguer en dehors du SGB.

Marylène Micheloud estime important de commencer par définir ce que l'on veut partager et de ne pas attendre la fin des incertitudes, car il y en aura toujours. La limitation de l'offre à deux fournisseurs ne l'inquiète pas vraiment car c'est une réalité économique et le réseau des bibliothèques peut construire avec le fournisseur une solution pour atteindre ses objectifs.

Raymond Bérard rappelle que le cahier des charges sera rédigé non seulement avec les bibliothèques pilotes, mais aussi avec des représentants du réseau et que les coûts du dialogue compétitif seront pris en charge par l'ensemble du réseau.

François Michaud note que, si l'expérience pilote se déroule bien, il y aura un effet d'entraînement. Il donne l'exemple de « Rue des Facs » qui a commencé avec 6 établissements et en regroupe aujourd'hui 27.

Claude Bagnol pense que le nombre d'établissements est un critère important qui peut avoir un impact significatif sur les coûts proposés par les éditeurs. Indiquer le nombre cible dans le cahier des charges permettrait une étude du coût par l'éditeur au bénéfice des établissements bien qu'il faille aussi prendre en compte le faible nombre de fournisseurs (2) pouvant répondre aux besoins.

Alain Philipona relève que les fournisseurs internationaux souhaitent avoir des relais nationaux et que l'ABES et l'AMUE peuvent faire diminuer les coûts en jouant en partie ce rôle.

3. Tour de table

Anne Raymond-Denise : parmi les EPST, l'Institut Pasteur et probablement le CEA sont prêts à participer à la phase pilote. Cependant il est dommage que l'étude n'ait pas davantage approfondi l'aspect impact financier car la question des coûts sera primordiale pour les établissements. Le catalogage des collections électroniques est devenu minoritaire pour les EPST. Toute solution limitant le catalogage original sera bienvenue car les structures IST des EPST se tournent vers la question de la gestion des données de la recherche. A titre personnel (le groupe EPRIST n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter) elle est favorable au scénario

Nadia Hilal indique que la question des coûts sera prioritaire pour les établissements de la Conférence des Grandes Ecoles.

Gregory Miura estime que la construction de la base de connaissance et plus généralement la priorité aux données est le premier objectif, que l'articulation entre le projet de base de connaissance et le projet de SGB mérite d'être éclaircie. Le scénario 2 lui paraît le meilleur.

François Michaud confirme que les établissements sont attachés à des données de qualité. Le scénario 3 permet de recentrer les fonctions consortiales sur la fluidité des données entre systèmes locaux et sur le référencement. Il estime qu'il faut se lancer et rappelle qu'un modèle économique basé sur les FTE n'est pas satisfaisant pour les BIU parisiennes. Il n'est pas particulièrement inquiet du nombre limité de fournisseurs car l'offre devrait s'élargir rapidement.

Marylène Micheloud pense que le scénario 1 est le meilleur. Elle revient sur l'importance d'une définition stratégique du niveau consorcial, de ce que l'on veut mettre en commun. Elle explique comment RERO regroupe sur un seul système à la fois des fonctions centralisées, paramétrées globalement comme le catalogage, et des fonctions locales, comme les acquisitions et le prêt, paramétrées localement par groupes de bibliothèques. Les données du catalogue et des lecteurs sont centralisées.

Claude Bagnol estime le scénario 1 optimal pour une cible mutualisée. Pour l'intégration au SI des établissements, elle attire l'attention sur les produits autres que ceux de l'AMUE.

Pour Alain Philipona, si le scénario 1 devait s'avérer irréaliste il sera nécessaire de décrire la cible du dispositif à 5 ou 10 ans incluant les fonctions locales et consortiales afin de créer une vraie dynamique nationale. On pourra définir une trajectoire avec des étapes intermédiaires. Il faut éviter le statu quo, sinon les établissements partiront seuls. Le dialogue compétitif a un coût qui est moins

financier qu'humain mais il permettra de connaître les outils et de clarifier les besoins et les enjeux.

Raymond Bérard informe le comité que le contrat 2013-2017 ABES-MESR ne prévoit pas d'aide financière du MESR au projet de SGBM.

Véronique de Kok fait état des contraintes budgétaires actuelles et de la nécessité d'une mutualisation des coûts entre les établissements.

Gregory Miura estime que la mutualisation des coûts n'exclut pas une incitation financière du ministère.

Véronique de Kok juge le scénario 1 plus satisfaisant et le scénario 2 intéressant s'il ne consitue qu'une étape vers l'intégration du système central. Elle demande quels critères permettraient de juger que le SGB ne peut pas gérer le niveau national.

Jean Bernon mentionne entre autres la synchronisation des données avec la base miroir, la prise en compte des 2000 bibliothèques non déployées du Sudoc-PS (catalogue des périodiques), la synchronisation avec les applications de thèses, l'évolution des règles de catalogage. Il revient sur la question de l'articulation entre le SGB et la base de connaissance : cette articulation est globalement celle d'un outil de gestion local à une base nationale de signalement des ressources électroniques.

Philippe Le Pape représente le personnel de l'ABES. Le personnel de l'ABES n'est pas opposé au changement. Mais il convient en effet de définir la cible et de prendre en compte les difficultés pour l'atteindre. Le scénario 1 subordonne le projet SUDOC à celui de réinformatisation des bibliothèques. Les calendriers ne sont pas les mêmes pour les fonctions locales et le SUDOC. La mise en application de RDA (définition d'un profil, formations) prend au minimum deux ans d'après les exemples étrangers. Il faut par ailleurs restituer tous les flux de données entre applications et préserver le travail capitalisé sur les autorités et les services qui ont été développés par l'ABES autour du SUDOC. Le surcroît de travail sera important. Par exemple les demandes d'assistance pour le catalogage sont aujourd'hui nombreuses et, même en préparant bien le nouveau cadre de catalogage, il y aura une forte augmentation des demandes d'assistance au démarrage.

Claude Bagno estime que la migration des fonctions locales et le changement de CBS ne sont pas à opposer. Elle précise qu'il faut être conscient de la charge de travail qui incombera aux équipes car outre mettre en place les nouveaux outils, elles devront assurer le maintien en condition opérationnelle des autres applications pour éviter toute régression vers les établissements.

Anne Raymond-Denise pense que l'on doit inclure les spécifications du SUDOC dans le cahier des charges initial.

Philippe Le Pape souligne que le poids du catalogage n'est pas le même dans les BU scientifiques et dans les BU de lettres et sciences humaines où la part des ressources imprimées reste dominante, qu'il faudra le porter pour l'ensemble du réseau. Si l'on doit passer à RDA dès le démarrage du SGB, l'ABES ne pourra pas suivre.

Véronique De Kok demande si les SGB obligent à cataloguer en RDA.

Jean Bernon répond que ce n'est pas obligé, mais que c'est une attente des établissements.

Raymond Bérard propose la synthèse suivante qui est approuvée par le comité de pilotage :

Le projet ne peut se concentrer sur les seules fonctions locales mais doit aussi inclure les fonctions centrales. Si le scénario 1, sans doute le plus apte à créer une dynamique nationale, se révèle irréaliste à mettre en œuvre, le projet doit impérativement décrire la cible à 5/10 ans (aux niveaux local, consortial, national) et définir une trajectoire et des jalons intermédiaires.